

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1918-1919

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 1^{er} JUILLET 1919

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

1. 66. Les sieurs D. Van Caillie et C. De Vlieger, président et secrétaire de l'union professionnelle « De Vrije Visschers van Heist-aan-Zee », demandent l'établissement d'un port de refuge à Heyst-sur-Mer.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

2. 67. Par pétition datée de Seraing, le sieur Gobiet, A., sollicite l'intervention de membres du Sénat auprès du Ministère des Affaires étrangères afin de faciliter son admission dans un établissement hospitalier belge.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

3. 68. Les sieurs Mallien et Thonon, président et secrétaire de l'« Association des condamnés politiques » de Liège, émettent le vœu de voir la législature accorder aux détenus politiques, la réparation des dommages matériels qu'ils ont subis durant leur captivité, « et notamment, le manque à gagner pendant la durée de leur détention ».

DÉCISION :

Ordre du jour.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

4. 72. Le docteur Van Emden, d'Anvers, réfugié à Genève, sollicite l'appui du Sénat pour pouvoir rentrer promptement en Belgique.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Étrangères.

5. 73. Par pétition datée de Mons, le sieur P. Ments se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

6. 75. Au nom des 440 membres de l' « Association des évacués de Dottignies », les sieurs Collet et Hubaut réclament la réparation intégrale des pertes matérielles subies par les déportés.

Mêmes pétitions des sieurs Verraes, Goethals et consorts, de Mouscron ; des sieurs Braibant, Charrue et consorts de Namur.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

7. 76. Par pétition datée de Montigny, le sieur Scarcériaux demande à être indemnisé des pertes subies par lui du fait d'avoir refusé de travailler pour l'autorité allemande.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

8. 77. Les sieurs O. Remy et Servais, président et secrétaire de la « Ligue liégeoise d'assistance sociale », appellent l'attention des mandataires du pays sur la situation précaire des classes moyennes et les prient de prendre en considération les revendications de ces classes.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

9.

78.

Le sieur Van de Kerckhove, président de la « Fédération nationale des prisonniers politiques de la guerre », au nom des 15,000 membres de cette association, présente au Sénat « une requête tendant à ce que le remboursement des colis de vivres et de vêtements qui leur ont été envoyés pendant leur captivité et leur internement, soit effectué par l'Allemagne... ».

DÉCISION :

Ordre du jour.

10.

79.

Par pétition datée de Bruxelles, les sieurs Ruwet, Haneuse et consorts, officiers retraités, protestent contre la situation qui leur est faite, et demandent qu'on leur accorde tout au moins le traitement de leur grade.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

11.

80.

Les sieurs Van Loy et D'Hondt, président et secrétaire de la « Fédération mixte des Syndicats d'employés de la ville de Gand », transmettent au Sénat des vœux sur le minimum de salaire et le maximum d'heures de travail des employés du commerce et de l'industrie.

Même pétition de la dame D'Hondt, présidente du Syndicat chrétien des employées de commerce et d'industrie de Gand, des syndicats des employés et voyageurs de Grammont, d'Ostende et de Gand.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

12.

81.

Le conseil communal de Dinant, en vue de la restauration de cette ville, transmet au Sénat une résolution dans laquelle « il est sollicité du Gouvernement l'octroi de sommes élevées sur lesquelles il sera prélevé des avances aux particuliers sinistrés ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires Économiques.

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|---------------------|--|--|
| 13. | 82. | Les sieurs J. Antoine et V. Bourcy, président et secrétaire de la Fédération des instituteurs chrétiens du cercle de Bastogne, transmettent au Sénat une série de vœux tendant à l'amélioration de leur situation.
Même pétition des sieurs Toulmonde, Noël et consorts, instituteurs à Paliseul. |

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

- | | | |
|-----|-----|--|
| 14. | 83. | Les sieurs Pâques et Ligot, président et secrétaire de l' « Union des propriétaires de Huy et environs », protestent contre la loi sur les loyers, et réclament diverses mesures d'ordre fiscal. |
|-----|-----|--|

DÉCISION :

Ordre du jour.

- | | | |
|-----|-----|---|
| 15. | 85. | Par pétition datée de Louvain, le sieur Bèckers, notaire honoraire, se plaint d'un déni de justice. |
|-----|-----|---|

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

- | | | |
|-----|-----|---|
| 16. | 86. | Les sieurs Marx et Deroover, président et secrétaire de la « Fédération nationale des unions professionnelles des agents des chemins de fer belges », demandent « le vote urgent d'une loi fixant le maximum exigible pour les loyers des ouvriers, employés et gens de modeste condition, selon les usages locaux et les tarifs admis avant la guerre ». |
|-----|-----|---|

DÉCISION :

Ordre du jour.

- | | | |
|-----|-----|---|
| 17. | 88. | Les sieurs L. Willems et Cardolle, président et secrétaire de la « Fédération chrétienne des syndicats de la province de Liège », dénoncent au Sénat le mouvement de hausse considérable dans les prix de location des mai- |
|-----|-----|---|

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

sons, et demandent à la Haute Assemblée de hâter la solution de la question des maisons ouvrières et habitations à bon marché.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

18. 89. Par pétition datée de Verviers, les sieurs Wisimus, Kaiser et consorts, au nom du comité « Justice », constitué par la coopération de diverses sociétés patriotiques de la région, demandent au Sénat de réclamer du Gouvernement qu'il se porte partie civile devant la Cour de cassation dans le pourvoi dont l'auditeur général vient de saisir cette haute juridiction, contre l'arrêt de la Cour militaire de Bruxelles acquittant les « trafiquants d'or » de Verviers.

DÉCISION :

Ordre du jour.

19. 92. Par pétition datée de Tournai, les sieurs Batt, E., Baudar, J., et consorts, au nom des 400 ouvriers de la maison Desclée, incendiée par les Allemands, attirent l'attention du Sénat sur la situation malheureuse dans laquelle ils se trouvent, et insistent pour que le « manque à gagner » soit réparé au même titre que les dommages de guerre.

DÉCISION :

Ordre du jour.

Le Président,

Comte T'KINT DE ROODENBEKE.